

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Commission des études du cégep Édouard-Montpetit tenue le 8 mars 2022 à 13 h 30, en visioconférence Teams.

Sont présents et présentes :

Sébastien Bage, professeur au Département de cinéma et communication
Lise Bédard, coordonnatrice du programme Techniques d'orthèses visuelles
Maya Cantin, étudiante au programme Techniques de génie aérospatial
Émilie Charbonneau, coordonnatrice du Département d'éducation physique
Danielle Cloutier, conseillère pédagogique – Service des programmes Longueuil
Martin Desrochers, professeur au Département de chimie
Vincent Duchesne, directeur adjoint des études – Service des programmes Longueuil
Jeanne Dumas-Roy, professeure au Département de préenvol
Julie Guyot, vice-présidente aux affaires pédagogiques du Syndicat des professeures et professeurs du Cégep
Manon Lapierre, technicienne en administration au Service de l'organisation scolaire – ÉNA
Caroline Lauzon, professeure au Département de littérature et de français
Josée Mercier, présidente de la CÉ et directrice des études
Karine Mercier, directrice adjointe des études – Service des programmes ÉNA
Nathalie Pellerin, directrice adjointe des études -Service des programmes Longueuil
Maude Pépin-Charlebois, professeure au Département de techniques d'éducation à l'enfance et secrétaire de la CÉ
Emmanuelle Roy, directrice adjointe des études – Service des programmes Longueuil
Jennifer Ryan, coordonnatrice au Département des langues
Julie Tougas-Ouellette, conseillère d'orientation
Charles Tounou, coordonnateur du programme Technologie de l'électronique

Sont absentes :

Émilie Brulé, coordonnatrice du programme Techniques de prothèses dentaires
Alexis Vanier, étudiante dans le programme Sciences de la santé

Sont invités et invitées :

Luce Bourdon, directrice adjointe des études au Service de l'organisation scolaire
Geneviève Dalcourt, directrice de la Direction de la formation continue
Nicholas Laurin, coordonnateur du Département d'avionique
Chantal Pelletier, conseillère pédagogique à la Direction de la formation continue
Sylvie Quintal, analyste au Service de l'organisation scolaire.

La présidente, Mme Josée Mercier, préside l'assemblée. Mme Jacinthe Noreau agit comme secrétaire d'assemblée. Le quorum est constaté et la réunion débute à 13 h 32.

1. Adoption de l'ordre du jour

Projet d'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} février 2022
 - 2.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} février 2022
 - 2.2 Suites au procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} février 2022
3. Appel de candidatures pour le poste de secrétaire de la Commission des études pour l'année 2022-2023
4. Révision du programme de l'AEC en avionique : présentation et adoption sous réserve d'un dépôt au Comité d'étude des programmes (CEP)
5. Poursuite des réflexions sur l'offre de cours complémentaires
6. Suivi des rencontres du COP sur les travaux du comité d'évaluation de l'application de la PIEA
7. Information
 - 7.1 Suivi sur les travaux du Comité pour la réussite éducative et la persévérance scolaires (CREPS)"
8. Levée de l'assemblée

Mme Maude Pépin-Charlebois, appuyée par Mme Jeanne Dumas-Roy, propose à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} février 2022

2.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} février 2022

Puisque les changements demandés par courriel durant la semaine précédant la présente assemblée n'ont pas encore été inscrits au procès-verbal du 1^{er} février 2022, l'adoption est reportée à la prochaine séance.

2.2 Suites au procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} février 2022

Point 4.3 Demandes d'autorisations et de dérogations à la PIEA : présentation des nouvelles autorisations et dérogations approuvées et refusées

Lors de la dernière assemblée, il a été précisé que malgré son exclusion au cours, un étudiant ou une étudiante peut se présenter pour les évaluations prévues dans le cadre de ce cours. La représentante du Syndicat des professeurs et professeures demande des précisions à ce sujet.

La présidente de l'assemblée précise que dans la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA), il est précisé que la présence ou l'absence à un cours ne peut être un motif d'évaluation, tel que prescrit par la Commission d'évaluation de l'enseignement au collégial (CEEC). Or, dans le processus préparatoire des travaux sur l'évaluation de l'application de la PIEA, la Direction des études a observé que certaines règles départementales sur les absences aux cours avaient été approuvées sans préciser cet aspect de l'accès à l'évaluation. Afin de rectifier la situation, la Direction des études fera les suivis nécessaires pour s'assurer que les étudiants et les étudiantes soient au courant de la possibilité de participer aux évaluations dans le cas d'une exclusion d'un cours reliée au nombre d'absences, notamment en ajoutant un libellé dans les plans de cours.

Pour certains cours, cette situation peut engendrer un problème d'assiduité aux cours, notamment pour les cours d'éducation physique. Pour d'autres cours, les absences nuisent aux apprentissages, aux travaux d'équipe ou à la sécurité, comme dans le cas des activités dans les cliniques-écoles. C'est pour cette raison que chaque département concerné sera rencontré par la Direction des études, pour aborder chaque cas de figure.

Point 4.4. Présentation des bilans 2020-2021 et des mandats 2021-2022 des comités de programmes et de la Table de concertation de la formation générale

M. Sébastien Bage précise qu'il y a une erreur dans le procès-verbal du 1^{er} février concernant le point sur le bilan et les mandats du programme Arts, lettres et communication. L'information sur le projet de réfléchir à la possibilité d'offrir des cours de cinéma et de théâtre aux personnes inscrites au cheminement Tremplin DEC devrait se retrouver dans le mandat 2021-2022 et non le bilan 2020-2021.

3 Appel de candidatures pour le poste de secrétaire de la Commission des études pour l'année 2022-2023

Mme Josée Mercier présente le poste de secrétaire de la Commission des études, qui est un poste réservé à un membre du personnel enseignant. La description des tâches est incluse dans les documents de la présente rencontre. En bref, le ou la secrétaire prépare l'ordre du jour des assemblées avec la directrice des études et veille à la planification des rencontres de pré-CÉ du personnel enseignant. Également, c'est cette personne qui planifie les rencontres des sous-comités, le Comité d'étude des programmes (CEP) et le Comité des orientations pédagogiques (COP), qui les préside et qui fait état des travaux en assemblée.

L'appel de candidatures est lancé. Lors de la prochaine Commission, la candidature sera entérinée par les membres.

4 Révision du programme de l'AEC en avionique : présentation et adoption sous réserve d'un dépôt au Comité d'étude des programmes (CEP)

L'équipe de la formation continue se joint à la Commission des études : Geneviève Dalcourt, directrice de la Direction de la formation continue, Nicholas Laurin, coordonnateur du Département d'avionique et Chantal Pelletier, conseillère pédagogique à la formation continue

Mme Chantal Pelletier présente la nouvelle version du programme AEC en avionique. Il a été décidé de faire cette refonte puisque cette AEC avait été développée en 2007, et quelques lacunes avaient été nommées lors de la consultation des anciennes cohortes et des entreprises. Cette décision a été prise lors des travaux d'évaluation de l'AEC en avionique. Il était nécessaire de modifier ce programme pour qu'une seule voie de sortie soit ciblée, au lieu des deux voies de sortie actuelles. Dans le cadre de ces travaux, la fonction de travail choisie est celle liée au travail de technicien en avionique sur aéronefs, alors que la fonction de travail de technicien en avionique en atelier a été délaissée. Les travaux de consultation des entreprises effectués lors de l'évaluation du DEC en avionique ont servi à faire les choix dans l'élaboration de la nouvelle version de l'AEC en avionique, notamment l'ajout d'heures de travail pratique.

Mme Geneviève Dalcourt présente quelques statistiques sur la population étudiante de ce programme. L'âge moyen de la population étudiante actuelle à l'AEC est de 44,2 ans, et le pourcentage de la population issue de l'immigration est de 73 %. En 2018-2019, il n'y a eu qu'un seul étudiant qui a transféré du DEC à l'AEC, et aucun depuis.

M. Nicholas Laurin présente l'élaboration du programme et du choix des compétences, qui a été fait en fonction d'avoir plus d'heures pratiques en laboratoire. Cette AEC s'échelonne sur six étapes de 12 à 15 semaines, pour un total de 28 cours. Il a été décidé d'offrir une compétence par cours.

M. Laurin présente les conditions générales d'admission, telles que balisées par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Les préalables spécifiques, après évaluation, ont été modifiés et le préalable de physique de 5^e secondaire a été retiré. Le choix a été fait après l'analyse du cursus des cours de physique au secondaire, et en effet, une bonne partie sur la physique électrique a été retirée du nouveau cursus, ce qui n'a pas d'impact sur les connaissances pour l'AEC.

L'échéancier des prochaines étapes est présenté par Mme Pelletier, de l'étude de pertinence de l'automne 2020 jusqu'à l'adoption au conseil d'administration du mois d'avril, pour l'ouverture d'une première cohorte prévue à l'automne 2022.

Les membres de la Commission des études n'ont pas de questions sur la présentation du nouveau programme d'AEC en avionique.

Mme Julie Tougas-Ouellette, appuyée par Mme Émilie Charbonneau, propose à l'assemblée de recommander au conseil d'administration l'adoption de la révision de l'AEC en avionique, tel que proposé

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5 Poursuite des réflexions sur l'offre de cours complémentaires

Mme Josée Mercier présente le document des règles d'élaboration de l'offre de cours complémentaires qui a été mis à jour afin de tenir compte des commentaires émis lors de la dernière Commission des études. Elle souligne l'excellente collaboration des membres de l'assemblée lors de cette rencontre.

Les changements sont revus un par un. Il est précisé que le choix de faire un sondage aux cinq ans, au lieu d'aux trois ans, vise à rendre ce processus viable au fil du temps. L'assemblée est en accord avec cette proposition.

À la section 7.2 *Ajout ou retrait de l'offre de cours*, il est suggéré de modifier le libellé concernant le nombre minimal d'étudiantes et d'étudiants qui ont choisi un cours comme premier choix et qui détermine l'ouverture ou non d'un cours. Mme Julie Guyot suggère de retirer le nombre « 45 » et d'inscrire « est inférieur à la taille d'un groupe d'un cours équivalent dans la même discipline ». M. Sébastien Bage propose d'ajouter dans cette section qu'un cours peut être ouvert même si la taille minimale n'est pas acquise dans les premiers choix, puisque cela arrive parfois, pour diverses raisons.

Il est décidé d'ajouter à la page 6 l'échéancier des présentations dans les instances pour une session d'hiver.

Pour la prochaine Commission des études, une nouvelle version du document sera déposée incluant les modifications de la section 7.2 et l'ajout de l'échéancier des instances pour une session d'hiver.

Mme Josée Mercier présente les statistiques des cours complémentaires 2019-2020 et 2020-2021. Il est d'abord expliqué que les deux cours de mise à niveau en chimie offerts dans le programme de Soins infirmiers sont considérés comme des cours complémentaires, tel qu'exigé par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) depuis plusieurs années. Quant au cours *Développement de carrière - Accueil*, celui-ci n'est plus considéré comme un cours complémentaire, tel que prescrit par le MES.

Tous les autres cours présentés dans le tableau sont des cours offerts au Cégep. Certains cours sont ouverts ou fermés en fonction de la tâche enseignante de certains départements. Dans le cas des cours d'espagnol, puisqu'il y a des préalables, les cours sont ouverts même si le nombre de personnes intéressées est plutôt faible.

Dans les réflexions sur l'ouverture de nouveaux cours, il faut considérer que le nombre maximal d'étudiants et d'étudiantes qui doivent faire un choix de cours complémentaire par session au campus de Longueuil est d'environ 1200. Ainsi, offrir trop de cours complémentaires peut avoir comme effet de réduire la possibilité d'ouvrir des groupes. À l'ÉNA, ce nombre maximal est d'environ 75 étudiants et étudiantes par session. Il faut également considérer que pour la prochaine année, il y aura probablement un impact sur ce nombre en lien avec les nombreuses demandes d'incomplet permanent (IN) qui modifie les cheminements scolaires. Toutefois, à partir de l'automne 2023, il y aura une hausse démographique au Cégep qui pourra aussi influencer positivement ce nombre.

La prochaine étape des réflexions vise à statuer le nombre de cours qu'il est possible d'ajouter et dans quels domaines. Le domaine 6 *Problématiques contemporaines* pourrait être à privilégier, notamment concernant le développement durable, tel que précisé dans le sondage de 2019. Selon le processus d'adoption d'un nouveau cours complémentaire, il faudrait prévoir qu'un nouveau cours ne pourra pas être offert avant la session d'hiver 2024.

Mme Julie Guyot souligne que d'après les résultats du sondage auprès des étudiants et des étudiantes, il y a une demande pour des cours d'histoire, de psychologie et des cours sur la diversité.

À ce sujet, Mme Josée Mercier précise qu'il faut analyser les statistiques, car tous les cours du domaine de sciences humaines ne peuvent pas être offerts aux étudiantes et étudiants inscrits dans le programme de Sciences humaines. Si un nouveau cours d'histoire est offert, il faudra enlever celui qui est sur la liste présentement. D'ailleurs, pour toutes les disciplines qui sont déjà présentes, il faudra réfléchir à cet aspect. Pour le développement durable, il y a un intérêt, et ce, même si des travaux sont en cours pour l'écologisation de la formation dans les programmes d'études.

M. Martin Desrochers suggère de procéder à un appel d'offres au niveau de toutes les disciplines pour des nouveaux cours complémentaires, considérant qu'il y a un moratoire pour le dépôt de nouveaux cours depuis trois ans.

L'assemblée est en accord avec cette proposition. Pour cet appel d'offres de nouveaux cours, un formulaire d'intention pourra être préparé et des balises seront soumises par la Direction des études. Il sera possible de consulter les associations étudiantes pour connaître leurs avis sur les propositions de nouveaux cours qui auront été déposées dans le cadre de cet appel d'offres de nouveaux cours complémentaires.

6 Suivi des rencontres du COP sur les travaux du Comité d'évaluation de l'application de la PIEA

Mme Maude Pépin-Charlebois énonce les éléments importants concernant les deux rencontres du Comité des orientations pédagogiques (COP) qui ont eu lieu avec le Comité d'évaluation de l'application de la PIEA.

La rencontre du 23 novembre 2021 a permis de faire une présentation du mandat et du plan de travail du Comité d'évaluation de l'application de la PIEA ainsi que des grilles de consultation et des critères d'évaluation. Des recommandations ont été émises par le COP concernant les outils de consultation pour les étudiants et les étudiantes, notamment le besoin d'y retrouver plus de données quantitatives plutôt que qualitatives pour avoir plus d'objectivité dans l'analyse. Le COP a recommandé que le questionnaire pour les professeurs et professeuses soit moins long et que certaines questions soient dédiées à l'assemblée départementale.

Lors de la rencontre du 8 février 2022, les outils de consultations modifiés ont été présentés. Le COP a reformulé d'autres demandes de modifications. Des discussions ont eu lieu sur l'aspect de la confidentialité des réponses ainsi que sur le souci de l'utilisation des réponses pour d'autres fins que celles annoncées. À cet effet, M. Vincent Duchesne confirme à l'assemblée que toutes les réponses individuelles seront colligées dans l'anonymat.

Mme Pépin-Charlebois énonce que lors de cette rencontre, quelques membres du COP ont demandé de laisser tomber complètement la consultation de tous les professeurs et toutes les professeuses alors que d'autres membres du COP trouvaient cela important d'effectuer la double consultation (professorale et départementale).

La présidente de l'assemblée précise sur ce point que le but de consulter les professeurs et professeuses individuellement est de s'assurer que l'application de la PIEA est adéquate, de valider que les éléments prescrits dans la Politique sont bien compris et de voir s'il y a un besoin de les modifier.

À ce sujet, la représentante du Syndicat des professeurs et professeures du Cégep (SPPCEM) énonce les préoccupations et demandes suivantes au nom de l'exécutif syndical :

- Dans le cas des chargés et chargées de cours de la formation continue qui ne sont pas liés à un département d'enseignement, les consultations se feront seulement de façon individuelle et les données ne pourront pas être comparées à des consultations départementales.
- La consultation individuelle du corps professoral pourrait-elle être considérée comme activité préparatoire à la consultation départementale, qui elle serait considérée dans l'analyse de l'application de la PIEA?
- Les outils de consultation peuvent-ils être présentés au SPPCEM?

M. Vincent Duchesne confirme que tous les membres de la Commission des études auront accès aux outils de consultation lorsque les travaux du COP seront terminés.

M. Charles Tounou demande si les consultations permettront de vérifier l'applicabilité de la PIEA.

M. Vincent Duchesne confirme que l'exercice d'évaluation de l'application mène à l'évaluation de la Politique, et par le fait même à l'aspect de son applicabilité. Il précise que la consultation permet également d'évaluer les responsabilités collectives en lien avec l'application de la Politique.

La représentante du SPPCEM demande aux membres professeurs et professeuses si elles et ils sont satisfaits des réponses obtenues.

Il n'y a pas de question ou de commentaire.

La prochaine rencontre du COP est prévue le 22 mars prochain. Cette rencontre permettra de présenter les formulaires révisés dédiés à la communauté étudiante et à la formation continue. Un point sera ajouté à la prochaine assemblée pour présenter les travaux effectués lors de cette rencontre.

Deux autres rencontres sont prévues en avril et une dernière en mai pour finaliser les outils de consultation et valider le calendrier de consultation, pour ensuite les présenter à la Commission des études du mois de mai. Ces démarches permettront de commencer la consultation en septembre 2022.

7 Information

7.1 Suivi sur les travaux du Comité pour la réussite éducative et la persévérance scolaires (CREPS)

Les présentations du Guide REPER ont été entamées par visioconférence Teams, tel que prévu à l'échéancier de consultation présenté en novembre dernier. Mme Josée Mercier remercie toutes les personnes qui ont participé à la préparation de cette consultation. La prochaine rencontre du CREPS aura lieu en avril. La recension des initiatives liées à la réussite se poursuit.

8 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée (15 h 34).



Maude Répin-Charlebois
Secrétaire de la Commission



Jacinthe Noreau
Secrétaire de l'assemblée